

### Présentation

- La formation accessible est le Programme Grandes Écoles de HEC : <https://www.hec.edu/fr/grande-ecole-masters/programme-grande-ecole/programme>
- En cas d'admission la scolarité est la suivante :
  - 2A ENPC > M1 HEC > 3A ENPC > M2 HEC, sachant que la 3A ENPC doit se faire en France.
- Frais de scolarité : payés à l'ENPC en 2A et 3A ENPC, payés à HEC en M1 et M2 HEC.

### Modalités de candidatures

- Hec indiquent que les candidats doivent postuler pour intégrer le programme en 2023, aucun report d'intégration ne sera accordé sauf en cas exceptionnel médical. Il est important de vous assurer que vous ayez bien rempli toutes vos obligations dans votre établissement pour intégrer HEC.
- Après accord de votre département et de la commission 3A, les candidatures se font en ligne sur une plateforme dont le lien vous sera communiqué en novembre de chaque année,
- La date limite de dépôt des dossiers est fixée en général début mars,
- Pour les candidats admissibles, l'entretien de sélection a lieu sur le campus d'HEC (ou on-line, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire), en général pendant la première quinzaine d'avril. Il est d'une durée d'environ 20 minutes et en anglais.
- Toutes les informations détaillées sont sur le site internet d'HEC **Cliquez ici** : pièces à fournir, calendrier, frais de scolarité.

### Présentation

La convention avec SciencesPo n'est pas un accord de double-diplôme mais une dispense d'admissibilité.

Elle vous permet de passer directement l'épreuve d'admission à savoir un entretien oral devant un jury dont les modalités dépendent du master choisi.

Cette dispense est valable dans 2 cas :

**Cas 1** : substitution de votre 3A ENPC par un des masters SciencesPo de la liste suivante :

- Master Politiques Publiques,
- Master Affaires européennes,
- Master Humanitarian Action
- Master Public International Management.

Dans ce cas, votre PFE sera effectué dans le cadre de votre scolarité à SciencesPo et le sujet devra être validé par votre département. Il donne lieu à un mémoire et une soutenance (même si l'équivalent n'est pas demandé par SciencesPo).

Les frais de scolarité sont à payer dans les deux institutions pour les deux années.

**Cas 2** : la dispense d'admissibilité est valable jusqu'à deux ans après votre diplomation ENPC. Tous les masters de SciencesPo sont accessibles (sous réserve de changement de la part de SciencesPo)

### Modalités de candidatures

- La date limite pour déposer sa candidature pour les élèves des écoles partenaires dont l'École des Ponts ParisTech fait partie est généralement le 1<sup>er</sup> mars de l'année N.
- Dispensés de la phase d'admissibilité, vous êtes invités à valider un dossier complet, recommandations incluses, au plus tard à cette date.
- Vous devrez joindre à votre dossier, avant sa validation, une autorisation de dispense de la phase d'admissibilité nominative signée, datée et tamponnée.

A défaut, votre dossier validé en tant qu'élève d'une école partenaire sera déclaré non-recevable le lendemain de la date limite indiquée ci-dessus.

Cette admission vous sera fournie à la suite d'une décision favorable de la commission 3A, le cas échéant.

### Plus d'information ici :

- ✓ **Calendrier** (ouverture et validation dossier, entretiens, etc.) : <https://www.sciencespo.fr/admissions/fr/master-france-procedure.html>
- ✓ **Déroulement** de la procédure et critères d'admission : <https://www.sciencespo.fr/admissions/fr/master-france-conventions.html>
- ✓ **Accès** au dossier de candidature : <https://admission.sciencespo.fr/applicants/login>